

jours par semaine, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures doit être à la Chambre des communes durant la période de questions. Arrêtons-nous un instant pour réfléchir à l'attitude du député.

D'abord, vu la diplomatie contemporaine, et les multiples responsabilités qui incombent au secrétaire d'État aux Affaires extérieures, il a été de tradition, sous le gouvernement dont faisait partie le député, sous le gouvernement précédent et maintenant sous le gouvernement actuel, que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures s'absente de la Chambre des communes pendant de longues périodes. Cette absence loin de dénoter un manque de respect ou d'intérêt envers ses responsabilités à la Chambre, prouve au contraire qu'il s'acquitte comme il convient des obligations de sa charge. Par exemple, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures vient de rentrer des Nations Unies où il a participé au débat général de l'Assemblée générale. C'est la coutume depuis des années. Comme j'ai moi-même participé à une session de l'Assemblée générale, je sais à quel point il est précieux pour le secrétaire d'État aux Affaires extérieures et pour les ministres des Affaires étrangères des autres pays, d'assister au débat général, d'y participer et d'avoir ainsi l'occasion de discuter les tendances courantes des relations internationales avec les représentants d'autres pays.

Mais le député de Prince Edward-Hastings ne l'entend pas ainsi. D'après lui, le ministre détient le deuxième portefeuille en importance et il devrait être à la Chambre quoi qu'il arrive. Je ne suis pas de cet avis.

L'hon. M. Hees: Je m'explique sur un fait personnel, monsieur le président. Je n'ai jamais dit que le secrétaire d'État aux Affaires extérieures devrait être ici en toutes circonstances. Mais j'ai certes affirmé qu'il devrait être ici s'il se trouve à Ottawa et non pas aux Nations Unies ou à une conférence qui se tient à l'étranger et où sa présence est évidemment nécessaire. Tous les secrétaires d'État aux Affaires extérieures ont toujours assisté à ces conférences et nous avons voulu qu'il en soit ainsi. Je dis simplement que s'il se trouve à Ottawa, il devrait être ici, à la Chambre des communes, et non pas dans son bureau. Il ne peut pas être ici si ses fonctions l'appellent à New York ou dans une autre capitale étrangère. Ne faites donc pas une déclaration aussi stupide. [Applaudissements]

[L'hon. M. Macdonald.]

• (12.20 p.m.)

L'hon. M. Macdonald: Je suis heureux que le représentant de Prince Edward-Hastings ait reconnu...

L'hon. M. Hees: La bêtise m'est en effet très désagréable.

L'hon. M. Macdonald: Je dois le dire au représentant de Prince Edward-Hastings: lorsque nous découvrons cette qualité en lui, nous la trouvons toujours charmante.

L'hon. M. Hees: Vous ne savez simplement pas être drôle.

L'hon. M. Macdonald: Vous semblez être le seul à le croire. Il est intéressant de noter que le représentant de Prince Edward-Hastings parle presque mieux assis que debout. Je suis content qu'il ait éclairci la situation, car il était évident, d'après ses remarques précédentes, qu'il exigeait la présence du ministre à la Chambre. Je suis content qu'il ait au moins précisé, sur ce point, la position de son parti.

Au sujet de la proposition dont la Chambre est saisie, j'aimerais souligner deux choses. Premièrement, nous ne soutenons pas tellement l'importance de la présence personnelle des ministres pendant la période des questions que l'importance du devoir qu'ils ont d'être certains jours présents à la Chambre pour les fins de leur ministère et de leur fonction. Deuxièmement, le régime en question est en vogue à la Chambre des communes britanniques, à Westminster, depuis un grand nombre d'années. Le régime que nous proposons offre de bien meilleures possibilités que le régime britannique pour l'interpellation des ministres. On a laissé entendre que le régime est antidémocratique et ne sert pas les intérêts de la véritable démocratie parlementaire. Je répons que si la critique est légitime, elle doit s'appliquer à plus forte raison au régime britannique.

Nous avons l'impression que la présence trois fois par semaine d'un ministre pour répondre à des questions touchant ses responsabilités ministérielles et inhérentes à sa fonction donne aux députés une belle occasion de poser des questions qui relèvent des responsabilités du ministre à l'égard de son ministère. Le député de Prince Edward-Hastings a dit qu'un très grand nombre de ministres restent à la Chambre des journées entières sans qu'on les interroge. Cela pose du même coup la question de savoir si c'est là le meilleur emploi du temps pour un ministre, c'est-à-dire rester ici pendant une heure après s'être